

Bureau du 13 septembre 2004

Décision n° B-2004-2435

commune (s) : Couzon au Mont d'Or

objet : **Acquisition d'une parcelle située rue Gabriel Péri et appartenant à la Commune**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de la réalisation d'une aire de tri sélectif, la Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain nu d'une superficie de 575 mètres cadastrée sous le numéro 285 de la section B et située 44, rue Gabriel Péri à Couzon au Mont d'Or.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, la commune de Couzon au Mont d'Or céderait le bien en cause, libre de toute occupation ou location, à titre purement gratuit ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain nu située 44, rue Gabriel Péri à Couzon au Mont d'Or et appartenant à la Commune qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0899 le 26 janvier 2004 pour un montant de 230 000 € pour ordre en dépenses - compte 211 100 - fonction 822 et en recettes - compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2005.

4° - Le montant à payer en 2005 sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 100 - fonction 822 à hauteur de 457 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,